

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ACCOMPAGNEMENT VAE « PREMIUM » - « COACHING INDIVIDUEL »

COM15 V3 | date de mise à jour : 22/05/2026

Page 1/2

OBJECTIFS

Accompagnement personnalisé à la valorisation de l'expérience :

- faciliter la compréhension du travail à effectuer ;
- apporter une aide méthodologique renforcée dans la constitution détaillée du livret 2 ;
- préparer l'entretien avec le jury.

Optimiser les conditions de réussite de la démarche.

CONTENUS

- exposé des modalités de l'accompagnement et de l'inscription au diplôme ;
- formalisation du parcours d'accompagnement ;
- explicitation du livret 2 et du Référentiel d'Activités Professionnelles ;
- analyse du parcours du candidat ;
- repérage des activités en lien avec le diplôme ;
- sélection des activités à développer ;
- aide à la description d'une activité ;
- analyse et conseil sur les informations apportées par le candidat dans son dossier ;
- préparation orale du candidat à la présentation de son parcours d'expérience.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement se déroule en présentiel et/ou à distance, en individuel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- intégralement réalisé en entretien individuel ;
- rythme et modalités adaptés aux besoins et contraintes du bénéficiaire (entretiens en présentiel ou à distance) ;

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- mise à disposition de ressources spécifiques : référentiel du diplôme visé, livret 2, plateforme de parcours orthographique (Voltaire).

PRÉ-REQUIS

Recevabilité délivrée par le certificateur.

PUBLIC

- Salariés du public non éligibles sur plateforme France VAE (statut)
- Salariés du privé, demandeurs d'emploi, indépendants, bénévoles... non éligibles sur plateforme France VAE (certification)

TARIF – MODALITÉS DE FINANCEMENT

Accompagnement VAE de 11 heures : 990 €
+ Frais de certification : 300 €
Organisme non assujetti à la TVA

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Prestation individuelle.

DURÉE

11 heures.
Plages horaires de 1 à 3 h, sur rendez-vous

DATES – DÉLAIS D'ACCÈS

Entrées et sorties permanentes.
De 1 à 90 jours dès l'accord de financement

LIEUX DE FORMATION

Dans les 6 antennes du DAVA, réparties dans les 4 départements de l'académie de Reims et ou à distance.

INTERVENANTS

Conseiller-ère en VAE.

VALIDATION

Sur décision du jury habilité : validation totale, partielle ou nulle du diplôme.
Délivrance du diplôme, d'attestation de blocs de compétences.

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Accompagnement spécifique au projet et durant la formation par nos référents handicap selon besoins.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Taux de réussite consultables sur le site Internet :
<https://www.academiereims.fr/vae/>

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ACCOMPAGNEMENT VAE « PREMIUM » - « COACHING INDIVIDUEL »

COM15 V3 | date de mise à jour : 22/05/2026

Page 2/2

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

- contrat individuel d'accompagnement ;
- suivi individuel tout au long de la démarche par le conseiller référent ;
- entretien post-jury permettant l'élaboration d'un plan d'action en cas d'absence de validation totale après passage devant le jury ou de validation partielle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Passage devant le jury VAE organisé par le certificateur.

POURSUITES DE PARCOURS – INSERTION PROFESSIONNELLE

Non concerné.

RÉFÉRENCES

Non concerné.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nos CGV sont disponibles sur le site internet :
<https://www.academie.reims.fr/cgv/>

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ACCOMPAGNEMENT VAE « PREMIUM » - « COACHING INDIVIDUEL »

COM15 V3 | date de mise à jour : 22/05/2026

Page 3/2